



Saint-Laurent, le 29 août 2018

Aux : Présidents d'associations de hockey mineur
Présidents des ligues simple-lettre
Responsables des tournois

Objet : Application de l'article 8.2.8 a) des règlements administratifs de Hockey Québec (poignée de mains)

L'article en question stipule que :

« Au début ou à la fin de chaque match, les joueurs de chacune des équipes s'échangeront une poignée de mains dans le but de faire preuve d'esprit sportif et de démontrer une attitude constructive face à la compétition. »

Le conseil d'administration de Hockey Lac St-Louis a statué sur cette réglementation et tient à orienter une démarche commune afin d'éviter que le tout fonctionne de façon différente dans tous les arénas, pouvant mener à beaucoup de confusion, tout en gardant l'esprit derrière la poignée de mains.

Donc, pour tous les matchs des divisions Novice à Pee-Wee inclusivement des ligues régionales du Lac St-Louis AA-BB, des matchs des 3 ligues simple-lettre de la région et pour les matchs des tournois évoluant sur notre territoire en 2018-2019, la poignée de mains se fera à la fin de chaque match. Pour ce qui est des matchs de division Bantam à Junior, la poignée de mains se fera au début de chaque match. Aucun autre changement ne touchera l'article 8.2.8 pour les clauses b), c) et d).

Pour tous les matchs touchant les équipes ayant adhéré à une autre ligue (LHEQ, Junior AA Métropolitaine, féminine ou autre), il faut simplement appliquer la règle de ladite ligue. Nous comptons sur la collaboration de tous les intervenants afin de respecter cette procédure dès le début des matchs présaison.

Nous vous prions d'accepter nos salutations les plus distinguées. Pour toute question, n'hésitez pas à nous en faire part.

Sylvain Mc Sween
Directeur-général
Hockey Lac St-Louis

c.c. Conseil d'administration Hockey Lac St-Louis
Jean-Michel Martel, Coordonnateur Hockey Lac St-Louis
Nina Lauzon, Coordonnatrice-adjointe Hockey Lac St-Louis
Arbitres en chef